



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/42

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 28 septembre 2023

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCYNSKI, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER ; M. FOUGERE ; M. GENESTIER ; M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme BAILLON ; M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC ; M. MADER, M. TOUZOT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme MAGAUD, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absente : Mme KLINGELSCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 5

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désigné comme secrétaire de séance.

Acquisition d'une Licence IV

Rapporteur : Philippe HELOIRE

Vu les articles L 2251-1 et 2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur Frédéric GOUX met à la vente une licence de débit de boisson de 4ème catégorie exploité jusqu'à lors dans le cadre du café-restaurant « Le Bistrot de Genay » au prix de 15.000 euros ;

Considérant la nécessité de maintenir sur le territoire de la commune une activité de restauration permettant la satisfaction des habitants ainsi que le dynamisme économique et culturel local ;

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie dépendant de l'ancien fonds de commerce de café-restaurant « Le Bistrot de Genay » exploité par Monsieur Frédéric GOUX moyennant le prix de quinze mille Euros (15.000,00 €) ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Maire à l'effet de passer et signer tous actes, documents et pièces, et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour parvenir à l'acquisition de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie en question.

VOTE	Pour	22	
	Abstention	0	
	Contre	6	M. TOUZOT, M. MAUGEIN, Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC
<i>Adopté à la majorité</i>			

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 2 octobre 2023

- publication sur le site internet de la Ville le 2 octobre 2023